

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 14

Date de

Convocation :

13/09/2023

La Séance est

ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le 19 septembre 2023 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints,
Mme LEININGER Florence, Conseillère municipale déléguée,
Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine,
Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. LEININGER Chri
Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, Conseillers municipaux.

Absents Pouvoir :

M. BARIDO Nicolas a donné Pouvoir à M. DORSCHNER Christian
M. HOPP Mathieu a donné Pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine
M. KLEIN Jean-Marie a donné Pouvoir à Mme SCHMITT-MERX Dominique
M. THOMAS Pascal a donné Pouvoir à Mme PFEIFER Sylvie.

Absents :

Mme BANZET Emma.

Secrétaire de Séance : Mme CRENNER Josiane.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2023
2. Ré-approbation de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)
3. Décision modificative
4. Classement dans la voirie communale de deux parcelles
5. Déclassement d'un chemin communal, échanges de terrains et classements dans la voirie communale
6. Achat de terrains
A/ Au lieu-dit Kaesbrunnenmatt
B/ A l'arrière du 2 chemin de la Forêt
C/ A l'arrière du 4 chemin de la Forêt
7. Suppression de la régie d'avances
8. Remboursement de frais de déplacement
9. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

10. Mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour des activités du service solidarité/senior et des activités jeunesse gérées par le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes
11. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
12. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2023**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**RE-APPROBATION DE L'ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE)**

Le maire rappelle qu'une délibération a déjà été prise à la dernière séance, mais le Président de la Communauté de Communes Hanau La Petite-Pierre demande de reprendre une délibération car la convention ORT a été modifiée et complétée pendant l'été.

Il rappelle aux conseillers municipaux que l'ensemble du document a été envoyé par mail.

Il redemande d'approuver la convention ORT et de l'autoriser à signer la convention à venir.

Mme Séverine Dettwiller demande ce qui a changé ; elle informe avoir tout lu et vu que tous les projets futurs y sont notés. Le maire répond que pour la partie qui concerne Wingen Sur Moder, rien n'a changé et que les projets énumérés vont pouvoir être subventionnés.

Mme Séverine Dettwiller souhaite parler du périscolaire, qui est de la compétence de la Communauté de Communes. Elle informe que celle-ci a donné la gestion des périscolaires aux AGF, qui pratiquent des prix bien plus élevés que les actuels de la MJC. Le maire confirme que les prix sont plus élevés et que la Communauté de Communes va uniformiser les tarifs sur le territoire.

Mme Séverine Dettwiller demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres pour choisir l'organisme qui va gérer le périscolaire. Le maire répond que la MJC ne voulait pas y répondre.

Mme Catherine François pense que ces nouveaux prix vont mettre en difficulté les parents. Le maire confirme.

Mme Christine Doerflinger ajoute que la MJC a travaillé de nombreuses années à perte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 Contre (M. P. THOMAS) et 3 Abstentions (Mmes S. DETTWILLER, C. FRANCOIS et S. PFEIFER), décide :

* d'APPROUVER l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), et notamment les périmètres opérationnels et le programme d'action sur les communes de Bouxwiller, Ingwiller et Wingen-sur-Moder,

* d'AUTORISER le Maire à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

POINT 3

DECISION MODIFICATIVE

Le maire informe que lors de la préparation du budget, puis de son vote, il a été inscrit un montant de 16.000 € sur la ligne des dépenses de fonctionnement « intérêts des emprunts ». Il s'avère que ce montant n'est pas suffisant car certains prêts sont à taux variables et ces taux ont augmenté. Etant donné qu'au chapitre 66 il n'y a pas d'autres dépenses, une décision modificative est obligatoire.

Il propose les écritures suivantes :

Compte : Energie – électricité	Article 60612	-1000.00 €
Compte : Intérêts réglés à l'échéance	Article 66111	+1000.00 €

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et approuve la modification comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Energie – Electricité	60612	1000.00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	1000.00
DEPENSES – FONCTIONNEMENT		1000.00		1000.00

POINT 4

CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE DEUX PARCELLES

Le maire fait part que la Communauté de Communes, dans son courrier du 8 juin 2023, informe de la problématique du parking de la résidence du Hochberg qui sert également d'accès au parking du château du Hochberg.

Afin de séparer la bande roulante des places de parking, la Communauté de Communes a fait procéder à un arpentage des zones concernées par un géomètre.

Dans le cadre du projet de cession, par la Communauté de Communes, de la résidence du Hochberg à l'APH des Vosges du Nord le 31 décembre 2023, et afin de garantir l'accès au parking du Château du Hochberg, la Communauté de Communes demande à la Commune de Wingen-sur-Moder de procéder au classement dans la voirie communale, entretenue par la Communauté de Communes, des parcelles n° 138/14 de la section 01 et n° 136/73 de la section A.

Il rappelle que le plan a été envoyé par mail.

Le maire demande aux conseillers municipaux :

- de classer dans la voirie communale les parcelles n° 136/73 de la Section A et n° 138/14 de la section 01
- de solliciter à cet effet un avis favorable de la Communauté de Communes
- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce classement.

Mme Sylvie Pfeiffer demande qui gèrera les places de parking. Le maire répond qu'elles seront gérées par la Communauté de Communes, l'APH et le Château Hochberg.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De CLASSER dans la voirie communale les parcelles suivantes :
 - Section A n°136/73
 - Section 1 n°138/14
- De SOLLICITER à cet effet un avis favorable de la Communauté de Communes
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à ce classement.

POINT 5

DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL, ECHANGES DE TERRAINS ET CLASSEMENTS DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le maire informe que depuis de nombreuses années, trois familles sollicitent le déclassement du chemin communal qui débute à hauteur du n° 20A rue du Rocher et qui se termine au bout de la rue de la Chaumière.

Il rappelle que le plan cadastral a été envoyé par mail.

Le maire informe que la Commune a déjà fait appel à un géomètre pour cadastrer ce chemin.

Il informe que sur la parcelle 323 se trouve un transformateur appartenant à Electricité de Strasbourg. Pour une question de réglementation et de sécurité, il faudrait qu'il y ait un accès et une aire de retournement à la fin de la rue Haute pour que les gros engins qui sont amenés à se rendre là-bas (exemple : les véhicules de secours des pompiers) puissent faire demi tour.

Pour pouvoir créer cette aire de retournement, le maire propose d'échanger la parcelle communale qui porte le n° 412 contre celle de la famille Spitzer qui porte le n° 410.

La famille Loeffler est propriétaire de la parcelle n° 408 qui est en fait la fin de la rue Haute ; avec eux la Commune pourrait échanger la parcelle n° 414.

M. Thomas Dorschner, qui est propriétaire au bout du chemin communal, souhaite échanger ses parcelles n°184 et 418 contre la parcelle communale n° 419.

La Commune resterait propriétaire des parcelles 413 et 420.

Le maire informe que par la suite, il faudra classer dans la voirie communale les parcelles n° 408 – 413 – 410 – 418 et 420.

Le maire demande aux conseillers municipaux :

- de déclasser le chemin communal
- de solliciter un avis favorable de la Communauté de Communes pour classer les parcelles n° 408 – 413 – 410 – 418 et 420 dans la voirie communale
- de classer dans la voirie communale les parcelles n° 408 – 413 – 410 – 418 et 420.
- de procéder aux échanges de terrains avec les familles Spitzer, Loeffler et Dorschner.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De DECLASSER le chemin communal qui débute à hauteur du n° 20A rue du Rocher et qui se termine au bout de la rue de la Chaumière et de SOLLICITER à cet effet un avis favorable de la Communauté de Communes
- De CLASSER dans la voirie communale les parcelles cadastrées : Section 2, n° 408 – 413 – 410 – 418 et 420 et de SOLLICITER à cet effet un avis favorable de la Communauté de Communes
- DE PROCEDER AUX ECHANGES de terrains suivants :
 - avec M. et Mme Spitzer : la Commune donne la parcelle n° 412 en échange de la n° 410
 - avec M. et Mme Loeffler : la Commune donne la parcelle n° 414 en échange de la n° 408
 - avec M. Dorschner : la Commune donne la parcelle n° 419 en échange des n° 184 et 418
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents
 - au déclassement du chemin communal
 - au classement dans la voirie communal des parcelles sus-nommées
 - aux échanges de terrains avec les familles Spitzer, Loeffler et Dorschner.

POINT 6A

ACHAT DE TERRAIN – AU LIEU-DIT KAESBRUNNENMATT

Le maire explique que Mme SOMMER Marguerite de Pfulgriesheim est propriétaire du terrain cadastré : section B - n° 148, lieu-dit Kaesbrunnenmatt, d'une contenance de 12,10 ares.

Elle souhaite le vendre et le maire propose que la Commune l'achète étant donné qu'une partie est située en zone Natura 2000.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ce terrain au prix de 25 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 6B

ACHAT DE TERRAINS – A L'ARRIERE DU 2 CHEMIN DE LA FORET

Le maire explique que M. et Mme Spangenberg qui habitent au n° 2 chemin de la Forêt proposent à la Commune de racheter une partie de leur terrain qui pourrait être la continuité du chemin au bout de la rue de la Montagne.

Il s'agit des parcelles cadastrées : section 02 n° 422, d'une contenance de 0,40 are et la n° 424 d'une contenance de 0,18 are.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ces terrains au prix de 25 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 6C

ACHAT DE TERRAIN – A L'ARRIERE DU 4 CHEMIN DE LA FORET

Le maire explique que M. et Mme Brandicourt proposent à la Commune de racheter une partie de leur terrain afin qu'ils puissent clôturer le reste.

Il s'agit de la parcelle cadastrée : section 02 n° 416, d'une contenance de 1,12 are.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ce terrain au prix de 25 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 7**SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES**

Le maire informe qu'au mois de mars 2023, le trésorier de Sarre-Union a écrit au sujet de la régie d'avances. Il demandait s'il était opportun de maintenir cette régie en activité.

Le maire informe que cette régie n'est pas utilisée souvent, que dans la mesure du possible, nous ne payons que par mandats administratifs.

Il propose de clôturer cette régie de recette. Si dans le futur, un achat quelconque doit être remboursé à quelqu'un, il fera l'objet d'un vote en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité, décide de clôturer la régie d'avances.

POINT 8**REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le maire informe que, début juillet, un petit groupe de 10 personnes s'est rendu à Burgkirchen, la ville jumelée. La Résidence du Hochberg a mis gracieusement à disposition de la Commune un véhicule 8 places pour s'y rendre. Christine et Jean-Michel Doerflinger ont suivi plus tard en voiture.

Le maire informe avoir dû faire le plein de carburant en arrivant en Allemagne et à nouveau au retour à Wingen, avant de rendre le véhicule.

Il laisse la parole à Sylvain Cunrath qui va informer du montant des frais liés à ce déplacement et quitte la salle pour laisser le conseil délibérer.

M. Sylvain Cunrath, adjoint au maire, donne lecture des frais d'essence engagés par le maire lors du déplacement à Burgkirchen, en Bavière, pour le véhicule utilitaire prêté par l'APH pour emmener la délégation de la Commune de Wingen-sur-Moder à l'occasion de l'invitation de la commune jumelée, du 7 au 9 juillet 2023, qui s'élèvent en tout à 187,29 €.

Il propose de rembourser au maire la totalité des frais engagés.

Mme Sylvie Pfeifer demande si cette dépense sera prise à l'article « frais de mission » où une somme de 3 000 € a été inscrite. M. Cunrath répond que oui.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, 1 Contre (M. P. THOMAS), décide de rembourser au maire la totalité de ses frais, soit 187,29 €.

POINT 9**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Le maire informe que la dernière campagne de composition des commissions de contrôle des listes électorales ayant eu lieu en 2020 à l'issue des élections municipales, il doit être procédé en 2023 à une nouvelle composition, conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral.

Cette commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre les 24^{ème} et 21^{ème} jour précédant chaque scrutin.

Ses membres sont nommés pour une durée de 3 ans après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de 1000 habitants et + (ce qui est le cas de Wingen Sur Moder), dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de 5 conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau et de la manière suivante :

- 3 conseillers issus de la liste majoritaire
- 2 conseillers issus de la liste d'opposition.

Le maire, les adjoints au maire et les conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent être désignés.

Il est possible et même conseillé de proposer des membres suppléants.

Afin de respecter un certain pluralisme dans la composition des commissions, il est recommandé, dans la mesure du possible, de proposer d'autres élus que ceux nommés à l'issue du dernier renouvellement intégral du conseil municipal.

Pour la période passée, la commission était composée des conseillers suivants : Josiane CRENNER, Magdolna BRUNNER, Pascal THOMAS, Séverine DETTWILLER et Jean-Marie KLEIN.

Pour la nouvelle période, le maire propose de nommer : Sylvie PFEIFER, Christian LEININGER, Florence LEININGER, Jean-Marie KLEIN et Dominique SCHMITT-MERX.

Lors de la période précédente, il n'y avait pas de suppléants. Il propose d'en nommer cette fois-ci et propose : Catherine FRANCOIS, Sébastien JOAN, Nicolas BARIDO et Séverine DETTWILLER.

Le Conseil, à la majorité, 1 Abstention (M. P. THOMAS), désigne pour siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales :

- Comme titulaires : Mmes Sylvie PFEIFER, Florence LEININGER, Dominique SCHMITT-MERX et MM. Christian LEININGER et Jean-Marie KLEIN
- Comme suppléants : Mmes Catherine FRANCOIS, Séverine DETTWILLER et MM. Sébastien JOAN et Nicolas BARIDO.

POINT 10

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR DES ACTIVITES DU SERVICE SOLIDARITE/SENIOR ET DES ACTIVITES JEUNESSE GEREES PAR LE RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire informe que, comme souvent, la Communauté de Communes sollicite la mise à disposition de la salle du centre socioculturel.

Le service solidarité/senior souhaite proposer un atelier créatif et art thérapie les jeudis après-midi, de septembre 2023 à juin 2024, de 14h à 16h.

Les dates exactes sont les suivantes : 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre, 4 janvier, 1^{er} février, 7 mars, 4 avril, 2 mai et 6 juin.

Le Relais Petite Enfance souhaite proposer un « café parents » le 19 septembre de 16h30 à 18h.

Il demande l'autorisation de signer ces conventions.

Et comme les demandes sont plus ou moins toujours les mêmes, Il demande au conseil de lui donner délégation pour autoriser et signer les demandes à venir. Il informera à la séance du conseil municipal suivant des choses accordées.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 1 Abstention (Mme S. DETTWILLER), donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle du Centre Socioculturel :

- pour accueillir des ateliers créatifs et art thérapie qui se dérouleront les jeudis 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre 2023, 4 janvier, 1^{er} février, 7 mars, 4 avril, 2 mai et 6 juin 2024, de 14h à 16h.
- pour accueillir un « café parents » qui se déroulera le 19 septembre de 16h30 à 18h.

POINT 11

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 5 rue des Sapins
 - Maison 14 rue Belle Vue
 - Maison 7 rue des Genêts
 - Terrain 5 rue de la Gare
- Mme Christine Doerflinger, en charge des affaires scolaires, informe avoir signé et autorisé une dérogation scolaire :
 - l'enfant habite Bouxwiller et la famille va s'installer à Zittersheim en 2024 ; le papa est aussi le nouvel enseignant à l'école primaire.

POINT 12

DIVERS

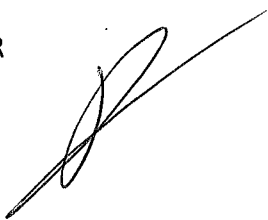
- Le maire donne lecture du courrier des riverains de la rue de la Montagne qui demandent s'il est possible de profiter du chantier prévu rue des Tisserands pour goudronner la partie de leur rue qui n'a pas encore de macadam.
M. Sylvain Cunrath dit qu'il faut le négocier avec la Communauté de Communes.
Mme Christine Doerflinger rappelle qu'il y a aussi une réparation à faire dans la rue du Rocher, devant la propriété de M. et Mme Cron Cédric.
- Le maire propose de passer commande, auprès de la saboterie Petrazoller, de nichoirs en pin. Ils seront installés près de l'aire de jeux.
- Le maire donne lecture du mail des parents d'un élève de 3 ans qui est allergique aux produits laitiers et des difficultés qu'ils rencontrent pour faire manger leur fils à la cantine. Le problème est réglé depuis que l'enfant mange chez une assistante maternelle à qui les parents ramènent le repas.

- Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du Smictom de Haguenau-Saverne est distribué à chaque conseiller.
Mme Catherine François demande si le ramassage de la poubelle jaune (de tri) est payant. Le maire répond que non, pas pour l'instant. Il informe que le prix du ramassage de la poubelle orange (ordures ménagères) va augmenter en 2024. Le prix avait pu être maintenu jusqu'à présent car le ramassage était passé sur deux semaines au lieu d'une.
- Le maire informe que le marché de Noël aura lieu le samedi 2 décembre, la veille de la fête des aînés.
- Le maire informe que les festivités en lien avec la pose d'un nouveau Maibaum auront lieu à la Pentecôte 2024.
M. Sébastien Joan demande s'il sera remis au même endroit étant donné qu'il est déjà tombé deux fois. Le maire répond que oui, l'endroit reste le même.
Mme Christine Doerflinger rappelle que la commission Jumelage se réunira le mercredi 20/9.
A la question de Mme Séverine Dettwiller, si des gens de Burgkirchen viendront, la réponse est oui. Mme Christine Doerflinger informe qu'un tract sera distribué dans les boîtes aux lettres du village pour que les habitants qui veulent accueillir du monde puissent s'annoncer.
- Mme Sylvie Pfeifer demande s'il y aura de la musique à la Kirb. Mme Sophie Durrenberger dit que oui, ce sera comme toujours le groupe Santa Rosa.
- M. Sylvain Cunrath rappelle la délibération du conseil municipal du 12/12/2018 où les élus ont racheté le gymnase au Sivom. Il était question de louer le garage au Sivom pour 100 € par mois pendant un an. Deux problèmes se posent aujourd'hui : la durée de un an a beaucoup débordé et jamais aucun titre de recette n'a été émis, ce qui veut dire que le Sivom n'a jamais rien payé. Il informe que lors du comité directeur de la veille (lundi 18/9), le problème a été évoqué et le Sivom va demander à continuer de louer ce garage, avec tacite reconduction, et payer rétroactivement. Il faudra régulariser cette situation lors d'une prochaine réunion.
Il informe que la Loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes en 2026.
- Mme Séverine Dettwiller demande si, en vue de la construction d'un nouveau Multi accueil, il ne serait pas possible de racheter une partie du terrain Haehn au 1 rue du Rocher.
M. Sylvain Cunrath répond que non, car lors de la réunion avec la Communauté de Communes, les membres du conseil municipal présents, et dont le quorum était atteint, étaient favorables à la mise à disposition d'une partie de la cour de l'école.
- Mme Dominique Schmitt-Merx demande l'avancée des travaux au gymnase.
Le maire répond que les huisseries seront changées tout de suite après la kirb et que les fuites au niveau de la toiture sont déjà réparées.
- Mme Dominique Schmitt-Merx rappelle qu'il y a encore des travaux de finition à réaliser à l'abri du foot (faitières et gouttières).
- Mme Dominique Schmitt-Merx demande si la vente du restaurant est faite. Le maire répond que non, que c'est encore en cours au niveau de la banque de l'acheteur et qu'un nouveau diagnostic énergétique doit être réalisé.
- Mme Dominique Schmitt-Merx rappelle le problème d'éclairage / de zone d'ombre au niveau du club house du foot. Le maire dit que c'est en cours de résolution pour cet endroit là et aussi pour le virage avant d'arriver au cimetière.

- Mme Dominique Schmitt-Merx informe que les livreurs prennent la rue de l'Ecole en contre sens.
- Mme Séverine Dettwiller dit qu'il faudrait refaire le marquage du passage pour piétons au niveau du 12 rue de l'Ecole.
- M. Sébastien Joan informe du mauvais état de la rue de l'Ecole et de ses trottoirs.
- M. Christian Leininger demande si un balayage des rues est prévu prochainement. Le maire répond que oui.
- Mme Josiane Crenner informe d'un dépotoir au cimetière du bas.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h54.

Le Maire,
Christian DORSCHNER



La secrétaire de séance,
Josiane CRENNER

